

à l'attention de :
objet :
Grenoble, le :

Monsieur Alain VINCENT, Commissaire-enquêteur
Contribution à l'enquête publique sur la révision du PLU de Valloire
19 Novembre 2020

Monsieur,

En sa qualité d'association agréée de protection de l'Environnement reconnue d'Utilité publique, de membre du Comité de Massif des Alpes, et de membre de la Commission départementale des Sites, de la Nature et des Paysages de la Savoie, Mountain Wilderness France (MW) tenait à participer à l'enquête publique sur la révision du PLU de Valloire.

En effet, comme nous l'avons fait au sujet de la plupart des projets figurant au SCOT Maurienne (contre lequel MW s'est positionnée en participant au recours contentieux déposé par plusieurs autres associations), il nous est apparu essentiel de souligner combien les projets inscrits dans ce PLU étaient en total décalage avec le modèle de développement dont nos montagnes ont besoin aujourd'hui.

Nous dénonçons également l'évidente contradiction entre les axes du PADD et les projets présentés. Nous nous intéressons de près et depuis de longue date aux enjeux du territoire de Maurienne et en particulier de Valloire, aussi nous pouvons affirmer que le projet de Club Med au hameau du Verneys, la liaison routière Valloire-Albanne et l'extension du domaine skiable sont incompatibles avec la préservation de l'esprit village, de la qualité paysagère environnementale exceptionnelle et du modèle économique de Valloire.

Un PLU illustrant une vision largement dépassée

Faisant fi des enjeux environnementaux et climatiques actuels, Valloire semble vouloir s'inscrire dans ce jeu mortifère de la concurrence entre stations visant toujours plus, en privilégiant les vieilles recettes qui sont aujourd'hui à bout de souffle : la course aux lits touristiques « haut de gamme » pour attirer une clientèle lointaine à fort pouvoir d'achat, et l'extension de son domaine skiable toujours plus haut pour pallier le manque de neige.

Mountain Wilderness pense qu'il est temps de rompre le cercle vicieux qui consiste à construire de nouvelles installations qui seraient rentabilisées que si l'on construit de nombreux nouveaux lits et ainsi de suite, c'est sans fin... et cela constitue probablement une impasse notamment pour les financements publics associés.

La volonté de Valloire de ne pas rompre avec ces pratiques nous semble d'autant plus inexplicable et regrettable que le village bénéficie d'un environnement exceptionnel lui permettant d'engager dès maintenant une transition vers un tourisme « 4 saisons » en direction de nombreux segments de clientèle, qui permettrait de maintenir une économie durable, favorisant l'échange entre accueillants et accueillis. Il y aurait tellement de façon de mettre en avant la beauté de ses paysages, la qualité de son accueil, sa tradition culinaire, la saveur des produits montagnards, le professionnalisme de ses accompagnateurs, la richesse de ses plantes, la variété de sa faune !

Un PLU aux impacts désastreux sur l'environnement

Le projet de Club Med est prévu sur un site classé réservoir de biodiversité avec 170 espèces végétales, dont deux protégées, avec en amont une zone humide et un domaine de Tétrasyre. Il coupe une trame verte et bleue du Schéma Régional de Cohérence Écologique. L'impact de ce projet est donc terrible sur la faune et la flore, sans compter les questions de consommation d'eau (le Club Med va alourdir fortement la ponction dans une ressource en diminution et entraînera une production d'eaux usées dépassant la capacité actuelle de la station d'épuration) et l'augmentation d'émission de gaz à effet de serre induite par la venue de client du bout du monde en avion, et la mise en place de transports « faciles et gratuits » pour les acheminer de l'aéroport à la station.

Quant à la route Valloire-Albanne, elle aura pour conséquence d'augmenter encore le trafic motorisé en saison estivale, avec toutes les nuisances associées (pollution, bruit) sur une zone naturelle jusqu'ici sauvegardée. De plus, le projet est situé sur un versant sud très raide, avec de fréquentes chutes de pierre, ce qui signifie des travaux d'aménagement lourds sur une zone sensible.

Enfin, l'extension du domaine skiable dans le vallon de l'Aiguille Noire actuellement vierge

association reconnue d'utilité publique et agréée de protection de l'Environnement au niveau national

5, place Bir Hakeim
38 000 Grenoble

T. 04 76 01 89 08

contact@

mountainwilderness.fr

www.mountainwilderness.fr



constitue le point d'orgue d'un PLU néfaste pour l'espace naturel local. Les remontées prévues atteignent le site classé du Mont Thabor qui est aussi en zone Natura 2000. Pire, le PLU ouvre la possibilité de réaliser des aménagements liés au domaine skiable sur plus de 400 hectares en zone agricole Aps.

L'avis de Mountain Wilderness France

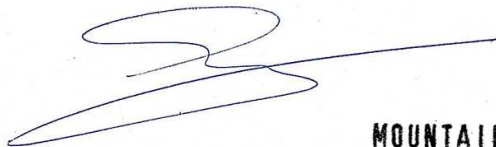
Pour toutes les raisons évoquées plus haut, Mountain Wildernes France émet un avis défavorable au PLU.

Désormais l'urgence de la situation exige de travailler autrement et ensemble à la définition ce que seront les stations de demain, des stations inscrites dans des dynamiques territoriales et viables, vivables, à l'année, au-delà des mois de vacances scolaires hivernales et du ski de piste. Nous avons la responsabilité de contribuer à un travail collectif inédit avec l'ensemble des acteurs de la montagne.

Dans cette démarche et dans la préparation des États Généraux de la Transition du Tourisme en Montagne, que nous co-organisons dans le cadre de la présidence française de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine, la SUERA, nous espérons une prise de conscience des territoires et des engagements nouveaux et forts.

La prise en compte de la gravité de la situation de nos montagnes impose de l'exigence et de l'ouverture. Nous proposons d'y travailler avec Valloire. Cette dynamique de changement, si elle est collective, avec l'ensemble des acteurs montagne, pourrait aider à redonner de l'air et de l'énergie, des perspectives pour tenter de dessiner un avenir positif.

Pour Mountain Wilderness,
Frédi Meignan, président,



MOUNTAIN WILDERNESS
5 PL. BIR-HAKEIM
F-38000 GRENOBLE
☎ 04 76 01 89 08